



## Règles de sécurité sur la Ferme de la Bourdaisière



En tant que participant volontaire sur la Ferme, je m'engage à respecter les règles de sécurité suivantes :

- Je participe à l'échauffement avant de commencer le travail le matin, ou je m'échauffe de manière autonome.
- Je participe aux points de coordination (notamment, le point planning du lundi matin) pour connaître les différents travaux en cours.
- Lors de tous les travaux, je veille avant tout à ne pas me mettre en danger (position par rapport aux autres travaux en cours, ex : ne pas passer sous l'échafaudage quand quelqu'un travaille dessus) et à toujours trouver les bonnes positions et stations de travail pour ne pas me blesser.
- Je veille également à ne pas mettre les autres participants en danger (prévenir lors des déplacements de matériels de grande dimension...).
- Je m'engage à n'utiliser aucune machine outil sans une autorisation explicite du chef d'exploitation précisant son utilisation (à l'exception des visseuses et perceuses qui sont peu dangereuses).
- En cas d'utilisation de machine outils, je porte systématiquement les équipements de protections individuels mis à disposition : gants, lunettes de protection, masque, casque anti-bruit ou bouchons d'oreille.
- Je participe au rangement des outils à la fin de la journée.
- En cas de doute sur la manière de procéder ou le maniement d'un outil, je n'hésite jamais à poser la question à un maraîcher de la ferme. Je diffère la réalisation plutôt que de prendre un risque.